



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Vingt-neuvième session**

Genève, 5-7 septembre 2016

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi des faits nouveaux intéressant les réseaux de transport
paneuropéens : projets d'autoroute transeuropéenne
et de chemin de fer transeuropéen****Rapport sur l'état d'avancement du projet
de chemin de fer transeuropéen*****Communication du Directeur du projet TER****I. Objectifs du projet**

1. Le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) est destiné principalement à améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de transport, à faciliter l'intégration des systèmes d'infrastructures des transports européens et à mettre en place un système de transport ferroviaire et de transport combiné international cohérent et performant conformément aux accords sur les infrastructures paneuropéennes de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

2. Entre autres objectifs, le TER est notamment destiné à faciliter et à mettre en place un système de transport international combiné et de transport ferroviaire cohérent et efficace dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les territoires des pays participant au projet, ainsi qu'entre ces pays et les autres pays européens, et devrait contribuer à résorber une part importante des encombrements en Europe centrale et orientale et à réduire les problèmes touchant à l'environnement et à la sécurité sur les grandes voies ferroviaires internationales de ces pays.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



II. Activités liées au TER en 2015

3. Les principaux objectifs de la direction pour 2015 étaient les suivants :
 - a) Recruter un consultant spécialisé dans les réseaux ferroviaires à grande vitesse et démarrer le projet ;
 - b) Augmenter le nombre de pays participants ;
 - c) Réinstaller le Bureau central du projet TER (élaboration et signature d'un nouvel accord avec un pays hôte parmi les États participant au projet) ;
 - d) Organiser deux sessions du Comité directeur du projet TER ;
 - e) Élaborer et établir des documents techniques et administratifs de haut niveau, notamment le programme de travail et le plan de dépenses pour les sessions du Comité directeur en 2015-2016 et les séminaires techniques à l'intention des États participant au projet TER ;
 - f) Régler toutes les questions administratives en suspens, telles que les contrats des directeurs du projet et le contrat relatif au Bureau central du projet TER.
4. Les principales réalisations du projet TER en 2015 ont été les suivantes :
5. Plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse : La procédure de recrutement d'un consultant spécialisé dans les réseaux ferroviaires à grande vitesse a été achevée. Le contrat et le mandat du consultant ont été établis et approuvés par le Comité directeur.
6. Projet LTEA (liaisons de transport Europe-Asie) : La direction du projet TER a participé aux réunions du projet LTEA et distribué le questionnaire/modèle LTEA à tous les États du projet TER concernés afin de recueillir des données en provenance de l'Europe orientale. Les projets TER et LTEA sont deux projets d'infrastructure présentant de nombreuses synergies qui méritent d'être exploitées. La direction du projet TER s'y emploie.
7. Sécurité aux passages à niveau : La direction du projet TER a collaboré étroitement avec les secrétariats du Groupe de travail des transports routiers et du Groupe de travail des transports par chemin de fer afin de recenser les domaines de coopération. Le Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau a évoqué la possibilité de confier au projet TER l'analyse des risques aux passages à niveau et l'élaboration d'un outil d'évaluation de ces risques. La question de la mise au point future d'une base de données sur les passages à niveau (nombre, types, utilisation, etc.) dans la région du projet TER, avec l'aide d'un consultant extérieur, a également été étudiée. Il a été décidé que ces deux activités devraient être examinées plus avant et approuvées aux sessions de 2016-2017 du Comité directeur du projet.
8. Uniformisation du droit ferroviaire : De nouveaux documents sur l'uniformisation du droit ferroviaire ont été élaborés par le Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire. La direction du projet TER a participé activement aux réunions du Groupe.
9. Promotion du projet TER/élargissement du cercle des États participants : L'une des principales tâches de la direction du projet était de promouvoir les activités du projet TER et d'attirer de nouveaux États. Dans ce cadre, la direction du projet a mené des négociations fructueuses avec les représentants du Bélarus et du Kazakhstan. Ces États rejoindront officiellement le projet en 2016.

10. Questions administratives : Le bon fonctionnement du Bureau central du projet TER a également représenté un défi de taille pour la direction du projet. En décembre 2014, la CEE a invité les États membres à se porter candidats pour accueillir le Bureau central du projet TER, et une proposition de la République de Serbie a été reçue en février 2015. Lors de la session du Comité directeur à Istanbul, les représentants de la Serbie ont confirmé leur intention d'accueillir le Bureau central du projet en 2016. Cette proposition a été très appréciée par les États membres et la direction du projet. Le Comité directeur a prié la délégation serbe de bien vouloir étendre leur proposition sur deux ans (2016-2017). Le Comité directeur a approuvé la candidature de la République de Serbie et décidé que le Bureau central du projet TER serait sis à Belgrade pour la période 2016-2017. Les procédures administratives relatives à la signature de l'accord de siège entre la République de Serbie et la CEE ont commencé en 2015 et se sont achevées en 2016.

III. Activités en 2016

11. À sa trente-neuvième session (Genève, 24-25 novembre 2015), le Comité directeur du projet TER a approuvé l'inscription des activités suivantes au programme de travail du projet pour 2016 :

a) Connectivité

- Intégration complète dans les réseaux et corridors paneuropéens et asiatiques ;
- Coopération avec l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et le projet LTEA ;
- Coopération en matière de gestion des corridors au-delà des frontières de l'UE ;
- Début des activités relatives au Plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse.

b) Visibilité

- Élaboration d'une nouvelle page Web d'accueil du projet TER comportant des informations actualisées ;
- Augmentation du nombre de pays participants ; achèvement du processus d'adhésion du Bélarus et du Kazakhstan ;
- Impression et diffusion de la brochure du projet TER.

c) Renforcement des capacités

- Il existe des études menées au sein du Conseil de coordination des transports ferroviaires transsibériens, par exemple, Annual Transsib Digest. Des accords ont été passés avec des centres de recherche coréens et chinois, qui peuvent aussi fournir des informations utiles.

d) Sécurité

- Coopération avec la CEE en vue de mettre au point un questionnaire visant à obtenir une vue globale de tous les passages à niveau du réseau TER, y compris une évaluation des risques.

e) Développement

- Mise en œuvre de la version révisée du Plan directeur du projet TER et présentation de rapports sur la question ;

- Élargissement de la collecte de données relatives au projet TER aux pays ne participant pas au projet (participants futurs potentiels).
- f) Administration
- Ouverture du Bureau central du projet TER à Belgrade ;
- Établissement de la version définitive des contrats des directeurs du projet ;
- Organisation de deux sessions du Comité directeur du projet TER ;
- Organisation d'un séminaire technique.

12. À la quarantième session du Comité directeur du projet TER (Vienne, 17 mai 2016), les points suivants ont été examinés :

- a) La direction a décidé de concentrer ses efforts sur les négociations avec les Gouvernements de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Hongrie, du Kazakhstan et de l'Ukraine en vue de l'adhésion de ces pays au projet ;
- b) Les travaux sur le Plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse ont débuté et le consultant a rendu compte des premiers résultats de son étude sur la base de la méthodologie convenue ;
- c) Le contenu de la brochure TER élaborée dans le cadre des activités de promotion du projet, ainsi que ses spécifications techniques et le choix des fournisseurs qui en établiront la version finale et assureront son impression ont été débattus et approuvés ;
- d) Le réseau TER de base est en cours de révision et des projets de cartes ont été établis par le consultant en tenant compte de l'état du réseau en 2016 ;
- e) L'accord de siège a été signé avec le Gouvernement serbe et le Bureau TER à Belgrade a été aménagé par les autorités serbes ;
- f) La version définitive du contrat du directeur du projet TER a été établie, et celle du contrat du directeur de projet adjoint est en cours d'achèvement.
